



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

STE Modification : FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

Pièces à produire au CFE

- Un formulaire M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne (Original) +Copie des pièces d'identité du mandant et du mandataire

VENTE ou MISE EN LOCATION GERANCE DU FONDS DE COMMERCE

Par vente, licitation, attribution par voie de partage, donation, dévolution successorale ou location-gérance

- Copie de l'acte ou du contrat de location-gérance
- En cas de dépôt préalable au BODACC : Attestation de dépôt au BODACC
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local

Rappel: La notion d'établissement secondaire s'applique aux entreprises dont le principal établissement est situé hors de la circonscription.

COUTS DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

Fermeture d'un établissement principal ou complémentaire	56,70 €
Fermeture d'un établissement secondaire (avec notification)	39,94 €

Notification Inter Greffe: 39,94 €

Fiche mise à jour le 06/01/2021